8 | 19147 - pieces administratives - 2011 11 18 . pdf

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

NESPOULS

En Causse Corrézien

Sous-Préfecture de BRIVE (Corrèze)
REÇU LE
- 1 DEC. 2011
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Délibération du Conseil Municipal de Nespouls n° 2011-66 en date du 18 novembre 2011 portant approbation du PLU.

- en exercice : 15

L'**an deux mil onze**, le **dix huit novembre** à **vingt heures trente**, le Conseil Municipal de la commune de NESPOULS dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire,** à la Mairie, sous la présidence de François PATIER, Maire.

- présents : 12

Date de convocation du C.M. : 10/11/2011

Présents : Florence BERIL, Catherine CHAUMEIL, Jean-François CROUZAL, Jacques GILLET, Pierre MEIGNAN, Jean NEUVILLE, François PATIER, Louis Marie PATIER, Claude RIGOT, Bernard ROCHE, Serge SOURZAC, Jean-Pierre WATTEBLED.
Absents: Bernard CROIZILLE (procuration à Pierre MEIGNAN, Agnès MACHAT (procuration à Bernard ROCHE), Catherine PICARD (procuration à Louis Marie PATIER).

- votants : 15

Secrétaire de séance : Louis-Marie PATIER

Objet : Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.10 et R 123.19 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2007 ayant prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) ;
Vu le débat du Conseil Municipal sur les orientations du PADD en date du 26 juillet 2010 ;
Vu la délibération du conseil Municipal en date du 10 janvier 2011 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation ;
Vu l'arrêté du Maire en date du 6 juin 2011 prescrivant l'enquête publique du projet de PLU ;
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme, le PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Nespouls, ainsi qu'à la Direction Départementale de la Corrèze et à la Sous- Préfecture de Brive.

MAIRIE de NESPOULS - 19600 Nespouls - ☎ 05.55.85.82.22 - Fax 05.55.85.82.52
E-mail: mairie.nespouls@wanadoo.fr - www.nespouls.correze.net

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

La date à prendre en compte pour l'affichage est celle du premier jour où il a été effectué.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Le Maire, François PATIER

MAIRIE DE NEXON (CORRÈZE)

Sous-Préfecture de BRIVE (Corrèze)
REÇU LE
- 1 DEC. 2011
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Nos imprimés sont produits par l'abréviété imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 560330 - 09/10